

5^e
édition

LA GARGEOISE

course pédestre

Dimanche

18 septembre 2016 à 9h

2,5 km • 5km • 10 km
Familles/enfants > Confirmé(e)s > Handisport



Parrainée et en présence de **Muriel Hurtis**



Sportivement vôtre

Renseignements & inscriptions : 01 34 53 32 79

En partenariat avec :

l'AAPFA 95 Association Amicale du pays de France Athlétique 95



WWW.VILLEDEGARGES.FR



Bulletin d'inscription

À retourner par courrier avant le 13 septembre 2016 (cachet de la poste faisant foi) ou à remettre en main propre jusqu'au 14 septembre 2016 inclus à l'adresse suivante :
Direction des sports - Services à la Population,
6 rue Jean Goujon 95140 Garges-lès-Gonesse

Nom : Prénom :
Date de Naissance : Sexe : M F
Adresse :
Code Postal : Ville :
Téléphone : /
E-mail :
Equipe : Oui Non Si oui, nom de l'équipe :

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement « la Gargeoise » ci-dessous.

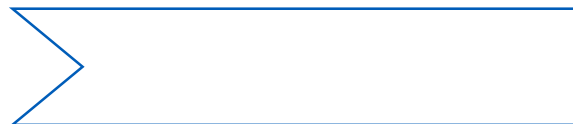
Désire participer à la course : 2.5km - nés en 2006 et avant : 3 €
 5km - nés en 2001 et avant : 5 €
 10km - nés en 2000 et avant : 8 €

Taille du tee-shirt souhaitée : S M L XL XXL

Fait à : le

Signature

Pour les mineurs, signature des parents obligatoirement



Pièces à fournir :

- Le bulletin d'inscription dûment complété, daté, signé.
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an ; ou de la copie de la licence en cours de validité délivrée par la FFA, la FFCO, la FFPM ou la FF Tri.
- Les droits d'inscription sont à régler en espèces sur place, ou par chèque à l'ordre du Trésor public.

Règlement

Art. 1 – Présentation : La 5^{ème} édition de la course sur route organisée par la Ville de Garges-lès-Gonesse se déroulera le dimanche 18 septembre 2016 (1^{er} départ à 9h).

Art.2 – Parcours : Le parcours est composé d'une boucle de 2.5 km et d'une boucle de 5 km, répétée pour le parcours de 10 km.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés, les animaux, à l'exception des chiens-guides d'aveugles, sont formellement interdits sur le parcours, sauf pour l'organisation.

Art.3 – Participation : L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés nés avant 2006 et avant pour les 2.5 km, en 2001 et avant pour le 5km, 2000 et avant pour le 10km.

Art. 4 – Inscription : Le bulletin d'inscription doit être transmis à la Direction des sports - Services à la Population, 6 rue Jean Goujon 95140 Garges-lès-Gonesse, accompagné du montant de l'inscription, d'un certificat médical de moins d'un an certifiant votre aptitude à la course hors stade ou de votre licence FFA. Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard et sa puce à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu au provoqué par cette dernière durant la course.
Inscription en ligne possible sur www.villedegarges.fr/lagargeoise.php

Art. 5 – Course : Départ de la course à 9h pour le parcours de 2.5 Km et 10h pour les parcours de 5 et 10 km.

Art. 6 – Sécurité : Elle est assurée par la Police municipale, des signaleurs bénévoles, le personnel municipal et une société de sécurité. Le service médical est assuré par un médecin et la Croix-Rouge. Ceux-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raison de santé. Tout coureur autorise l'organisation à lui faire prodiguer tous les soins médicaux et à l'hospitaliser en cas d'accident ou d'urgence.

Art. 7 – Responsabilité : L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.

Art. 8 – Récompenses : Pour chaque course, des coupes et des lots sont remis aux 3 premiers de chaque catégorie : masculin, féminin, handisport. Pour le 2.5km, les 3 premières familles (minimum un adulte et un enfant entre 10 et 14 ans) seront récompensées. Les membres de la famille doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

Chaque participant se verra remettre une médaille ainsi qu'un t-shirt lors de la restitution du dossard. Un trophée sera remis à l'équipe regroupant le plus grand nombre de participants.

Le coureur le plus jeune et le coureur le plus âgé des courses 5km et 10km recevront une récompense.

Art. 9 – Responsabilité de l'organisateur : L'organisateur est couvert par une police d'assurance. Si l'épreuve devait être annulée en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Art. 10 – Chronométrage : Le chronométrage des courses est assuré par la société COURSE ORGANISATION 27, rue des clos 78120 Sonchamp. Une puce électronique sera remise à chaque participant lors du retrait des dossards.

Art. 11 – CNIL : Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour faire valoir ce droit, il suffit d'écrire à l'organisateur en indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre n° de dossard.

Art. 12 – Droit à l'image : J'autorise expressément les organisateurs de l'épreuve ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître qui seront prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve « La Gargeoise », et ce sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée et ce sans prétendre à aucune contrepartie financière.

Signature

Pour les mineurs, signature des parents obligatoirement